

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Carcassonne, le 13 novembre 2020

Point hebdomadaire sur la situation sanitaire et l'application des nouvelles mesures de confinement et de fermeture dans le département de l'Aude

➤ **Situation sanitaire**

Au niveau national, les indicateurs de suivi de la situation sanitaire demeurent à un niveau élevé, même si on semble observer un léger fléchissement depuis la mise en œuvre des nouvelles mesures de confinement mise en œuvre par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020.

Ainsi, au 30 octobre, le taux d'incidence était de 434 pour 100 000 habitants, le taux de positivité de 17,8 % et le taux de reproduction de 1,38. Ces indicateurs sont passés au 6 novembre respectivement à 474, 20,6 % et 1,1, puis au 13 novembre à 426, 19, % et 0,93. Cependant, le nombre de décès en milieu hospitalier continue d'augmenter fortement avec près de 43 000 décès enregistrés au 13 novembre depuis le début de la crise sanitaire. Actuellement, 32 683 personnes sont hospitalisées dont 4 899 en réanimation.

Dans l'Aude, qui connaît un décalage d'une quinzaine de jours par rapport à la situation régionale et nationale, les indicateurs se stabilisent voire décroissent légèrement. Ainsi, au 30 octobre, le taux d'incidence atteignait 281, avec un pic de 487 pour la classe des 20-30 ans et de 893 pour les plus de 90 ans, et le taux de positivité était de 14,9 %. Au 6 novembre, le taux d'incidence grimpait à 321 avec près de 200 cas positifs et plus de 340 cas contacts par jour. A la dernière actualisation, il revient à 281, mais toutes les tranches d'âge sont désormais concernées par des taux d'incidence élevés. Le taux de positivité est de 13,1% à la dernière actualisation. Le nombre de nouveaux cas est également en légère régression, avec près de 1000 cas recensés cette semaine, contre 1200 cas la semaine précédente. Cette semaine encore, le nombre de tests réalisés dans l'Aude a été très élevé (11 500 tests), témoignant de l'efficacité des laboratoires audois.

La tension des centres hospitaliers reste élevée. Au 13 novembre, on recense 55 hospitalisations liées au Covid, 9 réanimations et 29 personnes en soins de suite et de réadaptation. Le nombre de décès continue de croître depuis le début de la pandémie, atteignant 95 décès en milieu hospitalier pour l'Aude. Au cours de la 2ème vague, 17 résidents d'EHPAD sont également décédés du Covid.

L'ensemble de ces indicateurs plaide pour la prudence. Il y a urgence à attendre la confirmation de l'effet positif du confinement et des mesures prises avant d'envisager plus de souplesse.

➤ **Mesures réglementaires**

Le cadre réglementaire n'a quasiment pas évolué depuis le début du confinement. Il est basé sur le décret du 29 octobre et l'arrêté préfectoral du 30 octobre. Deux arrêtés préfectoraux ont été pris depuis :

- le 06/11 : arrêté réglementant la régulation de certaines espèces animales (sanglier, chevreuil, cerf),
- le 09/11 : arrêté autorisant 7 restaurants routiers à ouvrir exclusivement pour les chauffeurs routiers entre 18h et 10h.

Contacts presse : Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

www.aude.gouv.fr @pref



Il est important que tout le monde respecte collectivement les règles établies, afin de permettre le ralentissement de la propagation de l'épidémie. L'objectif de ces mesures étant in fine de limiter les interactions sociales et de limiter les déplacements au strict nécessaire.

Les forces de sécurité continuent de se mobiliser afin de contrôler le respect de ces mesures. Depuis le début du confinement, ce sont environ 4500 personnes qui ont été contrôlées, soit pour le port du masque obligatoire, soit pour les restrictions de déplacement. Environ 8 % de ces contrôles ont révélé des infractions, qui ont fait l'objet de verbalisations.

La préfète de l'Aude a également donné des consignes fermes pour veiller à l'équité de traitement des différents commerçants. Les 7 arrêtés municipaux qui ont été déférés ont tous été suspendus par le tribunal administratif de Montpellier. Outre les contrôles visant à contrôler la fermeture des petits commerces non essentiels, les contrôles ont également ciblé la grande distribution. Au total, ce sont 4 mises en demeure qui ont été prononcées afin de se mettre en conformité, notamment quant à la non-accessibilité pour la clientèle des rayons de produits non essentiels. Ces contrôles vont se poursuivre ces prochains jours afin que tous les commerces respectent les mesures prises.

➤ **Situation des établissements scolaires**

Depuis cette semaine, les lycées ont été amenés à renforcer leur protocole sanitaire, en mettant en place un plan de continuité pédagogique, avec des cours en distanciel.

La situation sanitaire dans les écoles reste satisfaisante, avec une centaine de cas positifs observés depuis la rentrée du 2 novembre, ce qui porte à 270 le nombre total de cas positifs depuis la rentrée de septembre, sur environ 60 000 élèves au total.

La préfète de l'Aude rappelle également que depuis le 2 novembre, le port du masque est obligatoire dès le CP. Si les parents ont le droit de manifester leur hostilité contre le port du masque obligatoire pour leurs enfants à l'école, la préfète de l'Aude veillera à ce que les manifestants soient porteurs du masque, et rappelle que les enfants ne sont pas acceptés en classe s'ils ne portent pas le masque, sauf raison médicale. Elle rappelle que le tribunal administratif de Montpellier a rendu le 6 novembre une ordonnance rejetant la requête en référé d'un parent contre l'exclusion d'une enfant d'une école primaire pour non port du masque.

➤ **Economie**

La préfète de l'Aude a de nouveau réuni **la cellule de crise économique** les 30 octobre et 13 novembre 2020. Les principaux instruments de soutien économique aux entreprises dans le cadre de la crise sanitaire sont résumés dans un document disponible au lien suivant :

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Mesures_soutien_eco_doc_synthetique.pdf

L'activité partielle est à nouveau fortement mobilisée, avec **plus de 1100 demandes** parvenues aux services de la DIRECCTE depuis le 29 octobre dernier. Au total, depuis le début de la crise, ce sont **79 millions d'euros** qui ont été versés aux entreprises audoises au titre de l'activité partielle. Le Fonds de solidarité a également versé 29 800 aides directes, pour un montant total de **39 millions d'euros**.

➤ **Cellule d'information du public**

La cellule d'information du public, mise en place dès le jeudi 29 octobre afin de répondre aux questions des habitants et des entreprises, a permis de traiter **plus de 850 appels en 10 jours**. Pour solliciter la préfecture, les personnes sont invitées à privilégier l'adresse mail dédiée : pref-covid19@aude.gouv.fr

Le numéro d'appel national reste accessible **au 0 800 130 000**.

Contacts presse :

Service Communication Interministérielle

Dominique BLANC | Marlène ARCIZET

04 68 10 27 87 | 06 76 72 33 81 | 04 68 10 29 82

Mél : pref-communication@aude.gouv.fr

[@pref](http://www.aude.gouv.fr)

